



## PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

PREFECTURE  
DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES  
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

MARSEILLE, le 6 septembre 2010

BUREAU DES INSTALLATIONS CLASSEES  
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Dossier suivi par : Mme MARTINS

☎ 04.91.15.64.67

N° 207-2010 A

### AVIS D'ENQUETE

---  
Société Jacques FERRY à ROQUEFORT-la-BEDOULE

---  
Exploitation d'un entrepôt de matières plastiques

En exécution de l'arrêté du Préfet en date du 3 septembre 2010, il sera procédé à une enquête publique au sujet de la demande formulée par la Société Jacques FERRY en vue d'être autorisée à exploiter un entrepôt de matières plastiques à ROQUEFORT-la-BEDOULE – Z.I. La Plaine du Caire.

Le dossier et les registres d'enquête seront déposés en mairies de **ROQUEFORT-la-BEDOULE, AUBAGNE, CARNOUX et CASSIS du 25 octobre 2010 au 25 novembre 2010 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux et consigner ses observations ou les adresser par écrit dans les mairies concernées au **commissaire enquêteur, Madame Arinna LATZ**, qui recevra personnellement en mairies de :

#### ROQUEFORT-la-BEDOULE

- le lundi 25 octobre 2010 de 9h à 12h
- le mardi 2 novembre 2010 de 9h à 12h
- le mardi 9 novembre 2010 de 9h à 12h
- le mercredi 17 novembre 2010 de 9h à 12h
- le jeudi 25 novembre 2010 de 9h à 12h

#### AUBAGNE

- le lundi 25 octobre 2010 de 13h30 à 16h30
- le lundi 8 novembre 2010 de 13h30 à 16h30
- le mardi 23 novembre 2010 de 13h30 à 16h30

.../...

## CARNOUX

- le mercredi 27 octobre 2010 de 13h30 à 16h30
- le mercredi 10 novembre 2010 de 13h30 à 16h30
- le mardi 23 novembre 2010 de 9h à 12h

## CASSIS

- le mercredi 27 octobre 2010 de 9h à 12h
- le mercredi 10 novembre 2010 de 9h à 12h
- le mercredi 24 novembre 2010 de 9h à 12h

Dès la fin de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition de toutes les personnes intéressées, dans les mairies précitées ainsi que sur le site Internet de la Préfecture des BOUCHES-DU-RHÔNE pendant au moins un an à compter de la décision préfectorale.

Les adresses des services concernés sont les suivantes :

- Mairie de ROQUEFORT-la-BEDOULE  
Hôtel de Ville – 13830 ROQUEFORT-la-BEDOULE
- Mairie d'AUBAGNE – Service Urbanisme  
180, chemin de la Vallée – La Tourtelle – 13400 AUBAGNE
- Mairie de CARNOUX – Hôtel de Ville – 13470 CARNOUX
- Mairie de CASSIS – Hôtel de Ville – 13260 CASSIS
- Préfecture des BOUCHES-du-RHONE  
Direction des Collectivités Locales et du Développement Durable  
Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (porte 428)  
13282 MARSEILLE CEDEX 20

A l'issue de la procédure, la décision sera prise par le Préfet, après avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST), par arrêté préfectoral de refus ou d'autorisation assorti de prescriptions.

Pour le Préfet,  
Le Chef de Bureau



Gilles BERTOTHY